

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul...
Abonnement à l'Album (Mémoires, Littérature et Musical, seul)...
Aux deux publications réunies...

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion...
Dix lignes et au-dessous, première insertion...
Au-dessus par lignes...
Toute insertion subséquente, le quart du prix...
(Afranchir les lettres.)

Education.

Industrie.

Progrès.

Contemporains Illustres.

LORD JOHN RUSSELL.

Che sera sera.
Devise de Russell.

(suite)

Dans la session de 1819 il commença à proposer nettement la réforme générale du parlement, comme le plus efficace remède aux maux du pays; repoussé, il se retrancha dans une série de modifications de détails à la loi électorale; ainsi, en décembre 1819, il demanda la suppression des *burgs pourris*; dans la même session il appuya une proposition tendant à l'abolition du *test* et des autres incapacités affectant les catholiques et les dissidents; en mai 1820, il proposa d'ôter la franchise électorale au *bourg Grampound*, accusé de corruption; cette motion passa dans la session suivante, et ce fut le premier pas dans la voie qui conduisit à la réforme parlementaire; en avril 1821, il demanda avec sir Lambton, plus tard lord Durham, l'augmentation du nombre des électeurs. Dans la session suivante, le 27 avril 1822, il prononça un long et beau discours pour engager le parlement à réfléchir sérieusement sur l'état de la représentation nationale. Après avoir passé en revue la situation du pays, signala le progrès toujours croissant des lumières, il déclara qu'aucun gouvernement ne saurait maintenir son autorité sur une nation plus éclairée qu'il ne l'est lui-même, et il termina par son éternelle et opiniâtre motion, la réforme du parlement. Vivement combattue par Canning, cette motion fut rejetée comme toujours.

Lorsque s'opéra l'invasion de l'Espagne par l'armée française, Canning, après de vains efforts pour empêcher cette guerre, se prononça pour une stricte neutralité. Lord John Russell, sans se livrer aux furieuses philippiques de Brougham contre le ministère français, se déclara avec l'opposition contre la neutralité. Il demanda la révocation du bill qui défendait aux sujets anglais de prendre du service à l'étranger; il signala l'intervention française comme une attaque du despotisme contre les libertés de l'Europe. «Que l'on fasse et que l'on dise tout ce que l'on voudra, s'écriait-il, les causes anglaises ne sauraient être neutres.» La majorité se prononça contre la proposition de lord John Russell.

L'année suivante, en 1823, l'infatigable député développa de nouveau, avec un même insuccès, sa motion pour la réforme parlementaire; il la reprit en 1824; en 1826 il la soutint encore sous une autre forme, en présentant un bill à l'effet de prévenir la corruption dans les élections. Dans cette même année, il dut à son zèle persévérant pour la cause de l'Irlande de se voir, après la dissolution du parlement, dépouillé de son mandat par les électeurs du comté d'Huntingdon, dont il était le député; un *bourg irlandais* répara cette injustice et renvoya à la Chambre l'intrepide défenseur de la liberté des cultes.

Cependant l'état de l'Irlande, de plus en plus menaçant, commençait à agir sur le parlement; un projet d'émancipation soutenu par Canning n'eut échoué qu'à une majorité de quatre voix. Après la mort de Canning et l'avènement du toryisme pur au pouvoir, lord John Russell présenta de nouveau et soutint comme un achèvement à la solution de la question catholique, un bill à l'effet de relever de toute incapacité politique les protestants dissidents. Le bill, vivement combattu par sir Robert Peel (voir sa notice), n'en passa pas moins à une majorité de 44 voix. Ce succès fut le prélude d'un succès plus grand encore; car quelques mois après, le ministère, effrayé des cris de l'Irlande, proposait lui-même l'émancipation. Vivement attaqué par ses plus fougueux amis, le cabinet tory trouva dans lord John Russell un adversaire loyal qui se fit son avocat dans cette circonstance, et, tout en réclamant en vain une émancipation plus complète défendit chaudement le projet contre les attaques des ultra-tories.—Le bill fut enfin voté.

Ainsi, des deux grands principes au triomphe desquels lord John Russell avait consacré toute sa vie politique, le premier venait d'être solennellement consacré; restait la grande question de la réforme parlementaire, tant de fois absorbée par lui sans succès: il la reprit avec une ardeur nouvelle. Taciturne habitué, il lance derechef, comme un ballon d'essai, une proposition spéciale, tendant à accorder le droit de représentation aux villes populeuses de Manchester, Birmingham et Leeds, qui en sont privées; rappelant ce qui se passa dans un pays voisin (c'était le 23 février 1830), où l'autorité royale est aux prises avec la résistance populaire, il invite la chambre à prévenir un tel état de choses par

l'adoption de la mesure proposée; elle convainca le peuple anglais que l'on ne recule pas devant les réformes nécessitées par les besoins du pays. L'orateur whig échoua encore une fois, mais devant une majorité de 44 voix seulement. Cinq mois après, la révolution éclate en France; la commotion ébranle l'Angleterre, renverse les tories du poste qu'ils occupaient depuis si longtemps, porte les whigs au pouvoir, et, le 1er mars 1831, lord John Russell vient, au nom du nouveau cabinet, au milieu d'une formidable agitation populaire, proposer ou plutôt imposer à la Chambre des communes, non plus des concessions de détail, des palliatifs, des modifications partielles, mais un vaste plan de réforme parlementaire. Poussé dans ses derniers retranchements, le toryisme furieux recueillit toutes ses forces, et, autour du projet de lord John Russell, il se livra une des plus grandes batailles de tribunes dont l'Angleterre ait conservé le souvenir. La bataille se prolonga durant plus d'un an. Dans la notice consacrée à sir Robert Peel j'ai à peine indiqué les graves débats qui eurent lieu au sujet du bill de réforme. Comme lord John Russell joua dans ces débats le rôle capital; comme la matière en elle-même est très-importante et fort peu connue de la moyenne des lecteurs français pour laquelle surtout j'écris ces notices, je crois devoir tenter de résumer ici de mon mieux, et aussi succinctement que possible, cette grande question, en traçant un aperçu du système électoral anglais, avant et après le bill de réforme.

Les libertés anglaises datent de loin; pour n'être point réunies dans un code politique, elles n'en sont pas moins partout présentes, incarnées dans les traditions, fondées dans les mœurs et garanties par des usages plus puissants que des lois. Leur origine remonte jusqu'à cette grande charte (*magna charta*) conquise sur Jean-sans-Terre aux champs de Runnimede, par la coalition des barons, du clergé et des bourgeois des villes. Toutefois cette charte consacra des droits civils bien plutôt que des droits politiques; mais, peu de temps après sa conquête, vers la fin du XIIIe siècle, nous voyons déjà les bourgeois des villes appelés à délibérer en parlement, conjointement avec les lords spirituels et temporels; les deux premiers ordres (*estates*) sont réunis de temps immémorial en une seule Chambre qui s'appelle la Chambre haute; le troisième ordre forme la Chambre basse, dite des communes. Le nombre et les attributions des députés aux Communes sont d'abord très-restricts, et leur mode de convocation est assez mal défini; au privilège de créer les pairs héréditaires les rois joignirent longtemps celui d'augmenter ou de restreindre le nombre des députés, en donnant ou retirant aux diverses localités la franchise électorale, c'est-à-dire le droit de représentation, suivant l'importance acquise ou perdue par ces mêmes localités, et plus souvent encore suivant le besoin qu'éprouvaient les rois d'augmenter leur influence dans la Chambre basse pour tenir les lords en échec.

Mais les deux Chambres ne tardèrent pas à faire cause commune contre la royauté; pendant plusieurs siècles elles luttèrent, vainquirent ou succombèrent ensemble; ensemble elles attaquèrent, détrônèrent, jugèrent les rois; ensemble elles se courbèrent sous la verge des rois, jusqu'au moment où la dernière révolution de 1688 vint assier définitivement la constitution anglaise sur la double base de la souveraineté parlementaire et de la suprématie protestante. Durant cette longue suite de succès et de revers, les Lords et les Communes avaient de plus en plus resserré leur union. Identifiant avec libellité les intérêts aristocratiques aux intérêts protestants, la Chambre haute finit par absorber complètement la Chambre basse. Achetant les bourgeois qui possédaient franchise, implantant à prix d'or son influence dans les comtés et dans les corporations des villes, l'aristocratie parvint à inféoder la députation dans ses familles; elle en fit l'appanage des fils cadets de pairs, et le gouvernement de l'Angleterre devint ce qu'il est encore aujourd'hui, même après le bill de réforme: une monarchie sous la domination d'une aristocratie divisée en deux Chambres.

Une fois maîtresse, propriétaire en quelque sorte des élections, l'aristocratie dut s'efforcer naturellement d'immobiliser cette propriété dans ses mains, enlevant à la royauté la prérogative dont elle avait joui jusqu'alors, d'accorder ou de retirer aux localités le droit de représentation. Pour la première fois sous Charles II, la Chambre des communes refusa d'admettre dans son sein deux députés élus par un *bourg* auquel le roi avait cru devoir conférer récemment la franchise électorale.

A dater de ce moment, le nombre total des députés, le nombre des bourgeois, comtés et villes possédant le droit d'élire, la quotité de voix accordée à chaque localité, tout cela resta fixe, invariable; et, après l'admission des députés écossais en 1706 et des députés Irlandais en 1801, la Chambre des communes se composa définitivement de six cent cinquante-huit membres, dont quatre-vingt nommés par les comtés d'Angleterre, vingt-cinq par les grandes villes, cent soixante-douze par les *bourgs*, huit par les ports de mer, quatre par les deux universités d'Angleterre, et d'Oxford, vingt quatre par les comtés et villes du pays de Galles, trente par

les comtés, soixante-cinq par les villes et bourgs de l'Ecosse, et enfin cent pour l'Irlande.

La même immobilité fut appliquée à la législation électorale, c'est-à-dire aux conditions imposées à chaque citoyen pour exercer le droit électoral. Ces conditions variaient beaucoup, suivant les localités; ainsi dans les comtés d'Angleterre et du pays de Galles, pour être électeur, il fallait posséder en toute propriété ou en usufruit un bien allodial (*free hold*) rapportant au moins 40 shillings de revenu; le *copyhold*, qui était une sorte de tenure de seconde classe, constituant une propriété de fait, non de droit, et particulièrement à l'Angleterre, ne donnait pas le droit électoral; il en était de même d'une autre sorte de biens, *lease hold*, tenant le milieu entre la propriété et la simple location. Dans les villes et bourgs, le droit de voter était fixé d'une manière moins uniforme. Chaque localité avait des usages particuliers; ainsi, à Abington, à Arundel, par exemple, toute personne payant des impositions directes avait une voix; à Bath, le député n'était nommé que par le maire, les aldermen et le conseil municipal; à Bristol, par les franc-tenanciers à 40 chillings, etc., etc. Dans les diverses parties d'une même ville, les systèmes électoraux pouvaient être différents. Ainsi, à Londres, dans la Cité, les conditions du droit de voter étaient autres qu'à Westminster et à Southwark. En Ecosse, et dans plusieurs villes d'Angleterre ce droit appartenait exclusivement aux membres des corporations municipales, et il se transmettait héréditairement.

A mesure que le temps passa sur un système électoral ainsi organisé et immobilisé, il en fit surgir des résultats d'une absurdité et d'une immoralité incroyables, dont je ne puis que signaler les plus saillants. Durant deux siècles, des villes jusque là peu importantes, et qui ne possédaient pas la franchise, avaient grandi en importance; d'autres qui la possédaient avaient déchu; des bourgeois possédant franchise étaient devenus humbles; quelques-uns ne comptaient plus qu'une maison, d'autres un pan de muraille; plusieurs avaient complètement disparu; le droit électoral n'en restait pas moins attaché aux lieux; il se transmettait et se vendait avec le lieu. Ainsi, un pair possédant sept ou huit privilèges de cette espèce en donnait un pour dot à sa fille, un pour dotaire à sa femme, etc., etc. On vendait et on achetait un siège au parlement comme l'on vend et l'on achète une maison ou un arpent de terre; un grand nombre de bourgeois étaient réduits à sept ou huit habitants, jouissant du droit électoral à titre de locataires de maisons appartenant à un pair, patron ou seigneur du *bourg*, lequel ne les logeait qu'à la condition qu'ils voteront pour son candidat. Ces bourgeois étaient connus sous le nom de *bourgs pourris*. Dans les *bourgs* qui n'étaient pas des propriétés privées, les voix s'achetaient à beaux deniers comptants (ceci du reste se pratique encore aujourd'hui).—On comptait en Angleterre vingt-cinq *bourgs* envoyant un ou plusieurs députés au parlement, et qui ne possédaient pas cent électeurs; il y en avait quarante-sept où le nombre des électeurs était au-dessous de cinquante; parmi ceux-là, deux comptaient treize électeurs, deux onze, deux huit, et enfin les deux *bourgs* de Gatton et d'Old-Sarum n'avaient plus en réalité qu'un électeur.—Dans les villes où le droit électoral appartenait aux corporations formées, il advenait souvent qu'une demi-douzaine de bourgeois (bourgeois) nommaient à huis-clos le représentant de cinquante mille âmes. Ainsi Edimbourg, par ses exemple, ville de plus de cent mille âmes, n'avait qu'un député nommé par trente-trois électeurs. En additionnant ces divers cas particuliers, lord Grey était arrivé à ce résultat général, que la majorité de la Chambre des communes (trois cent trente membres) était nommée par moins de quinze mille électeurs, sur lesquels les grands propriétaires exerçaient une influence si patente que lord John Russell, en présentant son bill, put affirmer, sans être contredit par personne, que sept pairs faisaient nommer soixante-trois députés.

Si vicieux qu'il fût, ou plutôt par cela même qu'il était vicieux, le vieux système électoral trouva de nombreux et ardents défenseurs; et quand l'orateur whig déroula son plan, les tories l'accueillirent avec des cris d'indignation.

(La fin au prochain numéro.)

PARTIE RELIGIEUSE.

UN APÔTRE AU MILIEU D'UNE CATASTROPHE.

M. l'abbé Meynard, préfet apostolique du Sénégal, en ce moment à la Seyne (Var), a transmis à l'Univers d'intéressants détails sur le sinistre qui a jeté tant de familles en deuil, et enlevé à la marine française le bateau à vapeur le *Papin*. A bord de ce steamer était, on se le rappelle, M. l'abbé Tisserant, préfet apostolique de Guinée. Ce prêtre plein de zèle et de vertu, jeune encore, et déjà cruellement éprouvé par les fatigues des missions, avait été obligé de revenir en France pour rétablir ses forces; à peine remis, il retournait au travail.

Il pouvait attendre de longs jours, il ne lui restait plus que quelques heures. On va voir ce qu'il en a fait. Le récit suivant a été confirmé par M. Marey-Monge, frère de M. Marey, consul de France à Mogador, qui a péri avec M. Tisserant, et qui, homme de foi autant qu'homme de mérite, n'était pas parti pour son consulat sans avoir obtenu l'autorisation et les moyens d'y établir une chapelle catholique.

Laissons parler le préfet apostolique du Sénégal:

«M. l'abbé Tisserant ne désespéra ni de la vie ni du salut de personne. Selon l'énergique expression d'un marin, il prit en brave le commandement du bateau à vapeur en ruines, pour sauver les âmes s'il ne pouvait sauver les corps. Après s'être fortifié dans une courte et fervente prière dont le recueillement a frappé les passagers, le missionnaire leur adresse la parole, il parle à tous et à chacun, et ramène d'abord l'espérance des plus effrayés. Bientôt cependant, voyant le danger croître, et ne pouvant taire que quelques-uns probablement périront, il les presse d'invoquer la sainte Vierge Marie, l'étoile qui ne pâlit jamais dans la tempête; il leur montre avec foi le Seigneur Jésus, qui, du haut des cieux, les a suivis sur les flots; il leur dit que ce Dieu tout miséricordieux et tout puissant acceptera leurs douleurs présentes en expiation des oublis et des fautes de leur existence entière, et que la récompense éternelle sera le prix de cette dernière épreuve, s'ils demeurent fidèles jusqu'à la fin; d'une voix qui atteint au fond des âmes, il les conjure de se préparer tous, comme il se prépare lui-même, à paraître devant Dieu, qui peut-être, dans un instant, va les juger tous.

«Tous, ou presque tous, accueillirent cette parole d'espérance et de vie qui retentissait en présence de la mort; s'humiliant devant Dieu, au milieu de ces terribles marques de sa puissance, ils demandèrent et reçurent l'absolution. Ce missionnaire, cette voix, ce geste, avaient quelque chose d'inspiré, m'a dit un matelot; nous nous sommes souvenus que nous étions chrétiens, et nous avons voulu mourir en chrétiens.

«Un pauvre juif n'avait pas ce sentiment de confiance et de foi ni cet esprit de sacrifice qui rend le chrétien si ferme contre la mort. Seul, sans consolation, presque fou de désespoir, il protestait à haute voix qu'il ne voulait pas mourir. Tout à coup il se jette dans les bras de M. Tisserant, dont la tranquille courtoisie semble lui promettre la vie. Fondant en larmes, il l'adjure de le sauver. Hélas! mon bon ami, lui dit le missionnaire en l'embrassant, je voudrais bien vous sauver, mais je ne puis rien contre la tempête, ni pour vous ni pour moi; je ne puis rien pour vous, même auprès de Dieu, puisque vous n'êtes pas chrétien.

«Et il l'embrassa de nouveau, le regardant avec une profonde tristesse. Ce regard, rempli d'une indicible bonté, tombe sur le cœur de l'Israélite.—Mon père, reprend-il un peu ramolli, si je recevais le baptême, obtiendrais-je aussi le pardon de mes péchés? me promettriez-vous que Dieu me recevrait aussi dans sa miséricorde après ma mort?—Je vous le promets, répond M. Tisserant. Oui, Dieu vous pardonnera vos péchés par les mérites de Jésus-Christ, son divin fils, qui est mort pour le Juif et pour le Gentil; il vous fera miséricorde, pourvu que vous croyiez et soyez baptisé.—Eh bien! mon père, je crois comme vous, s'écrie avec transport le juif converti et déjà consolé; mon père, baptisez-moi! que je sois baptisé!

« Aussitôt un passager, témoin de cette scène se procure un vase plein d'eau, le présente au prêtre, et celui-ci, au moment de quitter la vie, à la consolation de régénérer par le baptême cet heureux enfant d'Israël, qui reçut le nom de Nicolas, du saint dont l'église fête la fête la veille. Peu d'heures après, le prêtre et le néophyte, engloutis dans la même vague, parurent devant le Seigneur pour y recevoir la récompense due à tant de foi et de charité.

«Ce fut après avoir rempli jusqu'au bout sa mission apostolique, que M. l'abbé Tisserant est mort, à l'âge de 33 ans.

«Deux ministres anglicans, le révérend H. Formby et M. Bunder ont embrassé tout récemment la foi catholique.

«Le nombre des conversions à la religion catholique romaine, dans les hauts rangs de la société anglaise, depuis quelques mois, dit le *Sun*, dépasse 100 personnes; 40 environ sont membres du clergé.

«Peut-être le docteur Pusey ne tardera-t-il point à suivre leur exemple. Réinstallé depuis peu dans son canonique de l'église de Christ, à Oxford, il a prêché dimanche un sermon «où se révélèrent précisément, dit un journal anglais, les mêmes tendances qu'autrefois, c'est-à-dire une disposition marquée à franchir la faible distance qui sépare l'Église anglicane de l'Église catholique romaine.»

«C'est le cas d'annoncer que les prélats français continuent à solliciter les prières de leurs diocésains pour le retour de l'Angleterre au catholicisme. Nous citerons entre autres NN. SS. les archevêques de Rouen et de Toulouse, les évêques de La Rochelle, de Châlons, de Bayeux et du Mans, qui ont publié, à cet effet,

de touchantes lettres pastorales. Des neuvaines seront faites dans toutes les églises et chapelles; les religieuses des diverses communautés et les fidèles sont priés de faire une ou plusieurs communions.

SPORT ET GÉOGRAPHIQUE.

DE PARIS.

Février 1846.

La danse à Paris.—La contredanse détrônée.— Danseurs muets.—Danseurs qui feroient bien de l'être.—Les pigeons au bal.—Guide de la conversation à l'usage des danseurs.—Bal chez M. Méleville.—Strauss au parquet du procureur du roi.—Le lanquet.—Matinées à l'abbaye-aux-Bois.—Mlle Bertrand et Mlle Rachel.—Le comte d'Orsay.—La statuette de l'empereur.—Napoléon reçu au Jockey-Club.—Grand steple chase à la croix de Berry.—Les billets de faveur.—Un pensionnaire de la Comédie-Française pauvre et gourmet.—Suppression de trois théâtres.—Création d'un théâtre nouveau.

Jamais Paris n'a été aussi piqué de la tarantule que cette année. Tout le monde donne à danser, danse et sait danser. Les hommes vont à la salle de danse comme autrefois ils allaient à la salle d'armes. Le règne des Trévis est revenu; Cellarius, Laborde souffre des fortunes de financiers; ils ne peuvent suffire à tous les jurets, à tous les pieds de différents sexes, qui veulent devenir infatigables et savants. Singulière manie! Pendant qu'au théâtre les danseurs sont à peine supportés, les danseurs de salons se voient recherchés, fêtés, souvent adorés. La polka et la mazurka, talismans merveilleux, ouvrent toutes les portes. Certain ministre a trouvé plus court de charger Cellarius de lui choisir des danseurs parmi ses élèves. Avant d'admettre un inconnu dans ses salons, on ne s'informe plus s'il est bien né, bien élevé; on ne demande pas même son nom; tout se borne à cette question: Sait-il conduire le *coillon*? Tels sont, dans la haute société parisienne, les mérites les plus compris aujourd'hui.

Toutefois, la contredanse n'a pas repris faveur. Depuis long-temps elle ne se danse plus; elle se marche, elle se cause; mais la polka, mais la mazurka, mais la redowa!!! quelle frénésie! quelle passion! Les cheveux en désordre, le visage écarlate et inondé de sueur, les yeux injectés de sang, les vêtements souillés de poussière, comme ils sont gracieux, ces danseurs fantaisistes! ils ne respirent plus; ils ne peuvent parler; l'eau coule de leur front; à tout moment ils s'écroulent le visage; ce n'est plus ni une distraction, ni un plaisir, c'est de la gymnastique.

Bien souvent nous nous sommes demandé d'où venait cet amour effréné de la danse. Cette fois l'Angleterre est parfaitement innocente, elle ne nous a envoyé aucune espèce de polka depuis des siècles, il est vrai, mais nous n'allons pas chercher nos modes si loin. Enfin, après bien des recherches, bien des observations, et bien des bals, nous avons cru découvrir la cause secrète et peu flatteuse du fanatisme dansant qui s'est emparé de nos salons. Pourquoi la contredanse, si calme, si comode, si utile, si vaine, si non remplacée par des pas de genre éclevolés! La contredanse permettait, exigeait une certaine conversation; c'était comme une espèce de rendez-vous charmant, où pendant un quart d'heure la danseuse appartenait à son danseur. Il pouvait lui glisser à voix basse toutes les galanteries respectueuses qui lui passaient par la tête ou par le cœur; il pouvait être aimable, spirituel, quand il craignait d'être tendre. Mais ce rôle n'était pas facile à jouer. N'a pas qui veut de l'esprit, et une certaine bonne façon de tonner et de langage. Voilà comment a été détrônée la contredanse.

En douter-vous? approchez-vous des quadrilles; prêtez l'oreille aux causeries échangées. Il fait bien chaud ce soir; quel joli bal! Le parquet est trop glissant. Allez-vous souvent au bal? Madame une telle a une robe bien fanée. Voilà les conversations que vous surprenez. Ne sont-elles pas piquantes? Une étrangère, une enfant de l'Amérique, jeune et jolie personne, aimable comme si elle s'était née à Paris, s'étonnait du silence de ses danseurs ou de leurs propos interrompus et sans intérêt. Elle demandait s'il était défendu d'avoir de l'esprit au bal. Les hommes, lui dit-on, n'osent être spirituels qu'avec les femmes mariées. Les faits, répondit-elle en souriant. Sont-ils donc si dangereux.

Il me restait une dernière expérience à tenter: après avoir prêté l'oreille aux rares conversations des couples indifférents, je tâchai de surprendre ce que se disaient ces tendres couples, pigeons assortis par la malice ou la perpétuité du monde. Je remarquai un jeune homme très pressant; ses yeux exprimaient la passion, la plus vive; à tout instant il se penchait à l'oreille de sa danseuse; il devait lui répéter les plus tendres sermons; de son côté la jeune